

# NOUVELLE UNIVERSITÉ : STOP AUX IDÉES REÇUES

## CE QUI CHANGE

L'ouverture d'enseignements « à la carte » en complément de la discipline principale, proposée à tous les étudiants, favorisera la création de cursus originaux et adaptés à leurs aspirations.

Des passerelles entre les formations de Paris Diderot, Paris Descartes et IGP seront proposées à tous les étudiants pour favoriser la complémentarité dans les parcours.

Le rapprochement des trois établissements permettra de mutualiser nos moyens et ainsi d'investir plus largement sur les travaux nécessaires aux conditions de vie étudiante sur nos différents campus.

Tout étudiant souhaitant s'inscrire dans un module complémentaire proposé sur un des campus Paris Descartes, Paris Diderot ou IGP pourra s'y inscrire et s'y rendre chaque semaine sans surcoût d'inscription.

Avec la réorganisation de la scolarité centrale, la dématérialisation permettra un traitement plus rapide des dossiers étudiants.

L'université de Paris sera classée dans les meilleures universités mondiales. Ses diplômes auront une reconnaissance accrue, ce qui sera un véritable atout pour l'insertion professionnelle, tant en France qu'à l'international.

### SUPPRESSIONS DE FILIÈRES ?

**UNE OFFRE INTERDISCIPLINAIRE ET ENRICHIE**

### SÉLECTION RENFORCÉE À L'ENTRÉE DES FORMATIONS ?

**UN ACCÈS À L'UNIVERSITÉ LARGEMENT OUVERT**

### AUGMENTATION DES FRAIS D'INSCRIPTION ?

**DES FRAIS D'INSCRIPTION ENCADRÉS**

### MOBILITÉ FORCÉE ENTRE LES DIFFÉRENTS SITES DE LA NOUVELLE UNIVERSITÉ ?

**UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ**

### MUTUALISATION DES SERVICES DONC PLUS DE GALÈRES ADMINISTRATIVES ?

**LES SCOLARITÉS DE PROXIMITÉ MAINTENUES**

### SUPPRESSION DES RATTRAPAGES ET DE LA COMPENSATION ?

**DES CHANCES DE RÉUSSITE PRÉSERVÉES**

### ÉTABLISSEMENT NOUVEAU DONC DIPLÔMES NON RECONNUS ?

**ÊTRE DIPLÔMÉ DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS, UN AVANTAGE POUR SON CV**

## CE QUI NE CHANGE PAS

Le large éventail disciplinaire de la nouvelle université est un de ses atouts essentiels. Le préserver et le cultiver sera une priorité. En additionnant les formations des trois établissements, la nouvelle université proposera une offre pluridisciplinaire, des sciences exactes et expérimentales aux sciences humaines et sociales, en passant par les disciplines juridiques, économiques et de gestion, pour répondre aux grands enjeux sociétaux.

Comme l'ensemble des universités, l'université de Paris sera ouverte aux bacheliers, et appliquera les règles nationales d'accès à l'enseignement supérieur (ParcourSup). En Île-de-France, c'est elle qui accueillera le plus grand nombre de bacheliers, dans toutes les disciplines. Ses formations de master seront accessibles avec les mêmes conditions qu'aujourd'hui.

Les droits d'inscription pour les diplômes nationaux (licence, master, doctorat, ingénierie, filières santé etc.) sont fixés par la loi et doivent être respectés par tous les établissements publics d'enseignement supérieur. La nouvelle université appliquera les mêmes droits que toutes les universités. En particulier, les boursiers resteront exonérés.

En licence et en premier cycle (DUT, PACES), l'université de Paris offrira un enseignement de qualité et aussi de proximité. Les différentes licences, même lorsqu'elles sont similaires, seront toutes maintenues sur leurs sites actuels. L'inscription à une formation correspondra à un lieu de formation. L'étudiant aura les amphis, TD et TP de sa formation principale sur un campus unique. Quel que soit le site où le diplôme a été préparé, il offrira le même accès à l'ensemble de l'offre de master de la nouvelle université.

Les étudiants auront toujours accès à un service de scolarité de proximité, au sein même de leur lieu d'étude, pour répondre à leurs questions et les aider dans leurs démarches.

Le droit aux rattrapages est inscrit dans la loi. Ces derniers seront bien évidemment proposés au sein de la nouvelle université. De plus, les modalités de contrôle de connaissances des diplômes nationaux respecteront la réglementation nationale, que ce soit pour les rattrapages ou pour la compensation.